

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE SUR LES AFFAIRES SOUMISES**  
**A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES LE COMTE**

**Réunion du jeudi 28 septembre 2023**

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 28 septembre 2023 à 19h00 dans la salle de Conseil en mairie et examinera les questions suivantes :

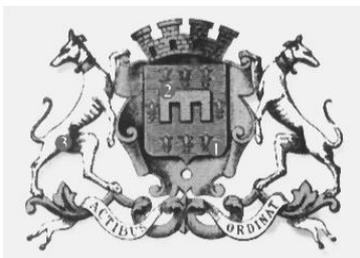
**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procédera à la désignation du secrétaire de séance.

**Approbation du Compte-rendu de la séance du 9 juin 2023**

Monsieur le Maire soumettra à l'approbation du Conseil Municipal le compte-rendu de la séance du 9 juin 2023 (joint avec la convocation)

	<b>Objet de la délibération</b>
<b>D 2023-33</b>	<b>Modification simplifiée du PLUI du secteur Nord</b> Le Conseil Municipal est sollicité pour instaurer une interdiction de changement de destination des logements commerciaux dans le cadre de la modification simplifiée du PLUI Nord
<b>D 2023-34</b>	<b>Conventions d'occupation du domaine public et d'entretien et de gestion d'ouvrages avec le Département du Pas-de-Calais</b> Suite à la pose d'ouvrages de sécurité sur certaines voiries dans la commune, il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et d'entretien de ces ouvrages.
<b>D 2023-35</b>	<b>Signature d'une charte d'engagement avec la Région Hauts-de-France dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt « redynamisation centres-villes et centres-bourgs »</b> Suite à sa candidature, la commune est lauréate de l'AMI en faveur de la redynamisation des centre-bourgs proposé par la Région. Afin de bénéficier du soutien prévu par ce dispositif, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la charte d'engagement et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
<b>D 2023-36</b>	<b>Vente de l'immeuble comprenant le 8 rue des fossés et le local poterie</b> Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser la vente de l'ensemble comprenant le logement du 8 rue des fossés et du local poterie
<b>D 2023-37</b>	<b>Vente de l'immeuble situé au 95 rue d'Aubigny</b> Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser la vente de l'immeuble situé au 95 rue d'Aubigny
<b>D 2023-38</b>	<b>Attribution d'une subvention à l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial -Union Commerciale</b> L'union commerciale sollicite la Commune afin de bénéficier d'une subvention pour l'organisation de sa foire commerciale et artisanale
<b>D 2023-39</b>	<b>Création d'un poste de rédacteur au sein des effectifs communaux</b> Le Conseil Municipal est sollicité afin d'autoriser la création d'un poste de rédacteur (catégorie B) au sein des effectifs des agents communaux
<b>DELEGATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES</b>	



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 9 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 Juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, rue Neuve, sous la présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, en suite de la convocation qui lui avait été régulièrement faite.

**Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques, Mme CAUET Murielle, Mr TURPIN Franck, Mme LAURENT Anne, Mr THILLIEZ Arnould, Mme PETIT Huguette, Mr PETIT Guillaume, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien, Mme BREFORT Sophie**

**Etaient excusés : Mme Florence DAMBREVILLE représentée par M HULOT Alexandre, Mr DARRAS Aurélien représentée par Mr THILLIEZ Arnould, Mr PETIT Yves représentée par Mr VANHOVE Sébastien**

**Absent : Mme COUSIN Jeanne-Marie**

**1-Secrétaire de séance :**

Monsieur le Maire propose que Franck TURPIN soit désigné Secrétaire de séance.  
Vote à l'unanimité

**2-Approbation du Compte-Rendu de la réunion de conseil du 11 avril 2023**

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

**3- Désignation des délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants aux élections sénatoriales**

Suite au vote des membres du conseil municipal, la liste des délégués et de leurs suppléants aux élections sénatoriales a été élue à l'unanimité et se compose comme suit :

- Sébastien BERTOUT
- Sylvie GABEZ
- Alexandre HULOT
- Brigitte RICHARD
- Arnould THILLIEZ
- Murielle CAUET
- Franck TURPIN
- Anne LAURENT

**4- Fixation d'un tarif pour une journée famille au parc de Bagatelle**

Après une 1<sup>ère</sup> édition en 2022, la commune et le CCAS proposeront entre le 24 et le 31 Août 2023 un programme d'activités sportives et de loisirs destinées aux enfants, aux jeunes et aux familles. Lors de cette semaine, diverses activités encadrées et gratuites seront organisées au sein de la commune. Dans le cadre de ce programme, une sortie d'une journée au parc de loisirs de Bagatelle sera proposée aux jeunes et aux familles le mercredi 30 Août.

Cette journée ouverte à tous permettra de bénéficier du déplacement en bus et d'un accès au parc. Au vu du coût de cette action, il convient de définir le montant de la participation par personne. Le coût par personne s'élève à 30 € (transport et entrée). La priorité sera donnée aux avesnois mais la journée est également ouverte aux extérieurs.

Dans le but de favoriser l'accès et la participation du plus grand nombre à cette journée, il est proposé de fixer la participation à 15 € par avesnois et 30 € par personne extérieure à la commune. Le complément sera financé par le CCAS auprès de la commune ;

Les jeunes de moins de 16 ans devront obligatoirement être accompagnés par un adulte référent.

De 16 à 18 ans, une participation seule sera acceptée sous réserve d'une autorisation parentale. Les repas ne seront pas fournis (pique-nique à prévoir ou possibilité de restauration sur place).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs à cette sortie au parc de loisirs de Bagatelle à 15 € pour les avesnois et 30 € pour les non-avesnois.

### **5- Rapport annuel de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et attribution de la compensation 2023 par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois**

Depuis 2010, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la Taxe Professionnelle Unique vers les EPCI afin de permettre le calcul des attributions de compensation.

Cette commission établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources entre l'EPCI et les communes. Celle-ci s'est réunie le 20 mars 2023 puis le 13 avril 2023.

La commune d'Avesnes-le-Comte est concernée par une révision du montant de l'attribution de compensation (une baisse de 495 € par rapport à 2022) en raison de la mise en œuvre d'ouvrages de lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols.

Il appartient au conseil municipal de délibérer pour l'approbation du rapport de la CLECT et le montant d'attribution de compensation positive de 243 991 € au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Approuver le rapport de la CLECT
- Approuver le montant d'attribution de compensation positive d'un montant de 243 991 €.

### **6- Création d'un poste d'agent de maîtrise principal au sein des services techniques**

Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de différents départs en retraite, il convient de renforcer et d'adapter l'effectif du service technique de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet (*soit.35/35ème*) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique, au grade d'agent de maîtrise principal.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions principales suivantes :

- Entretien des bâtiments communaux : réalisation des travaux, veille
- Suivi des interventions des entreprises (travaux, diagnostics...)
- Réalisation des états des lieux

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise de catégorie C de la filière technique au grade d'agent maîtrise principal à raison de 35heures (*durée hebdomadaire de travail*).
- de modifier le tableau des emplois
- d'organiser la procédure de recrutement pour ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

### **7- Désignation d'un signataire pour les autorisations d'urbanisme au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code l'Urbanisme et notamment son article L422-7 ;

Vu la demande de déclaration préalable numéro DP 620632300015 déposée le 22/05/2023 par Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire ;

Considérant l'article L422-7 du code de l'urbanisme qui fait état que « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Après en avoir délibéré et hors de la présence de Monsieur BERTOUT Sébastien, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de déléguer la signature spécifique de la déclaration préalable n° DP 620632300015 à Monsieur Alexandre HULOT, 1<sup>er</sup> adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,**

**Etaient excusés : Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Michelin, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien**

**Absents : Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie**

**Secrétaire de séance : Mme MARTIN Micheline**

**Objet : Signature de la Charte d'engagement des communes lauréates de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la signature de la convention « Petites Villes de Demain » le 22 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 Février 2023 sur la stratégie de développement non-concurrentiel du commerce de périphérie

Vu la délibération du 10 février 2023 du Conseil municipal de la commune d'Avesnes-le-Comte approuvant la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » ;

Vu la délibération du 6 juin 2023 du Conseil régional Hauts-de-France validant la candidature de la commune d'Avesnes-le-Comte à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » ;

Considérant les axes stratégiques de la convention « Petites villes de demain » relatifs à l'amélioration du cadre de vie Avesnois et à l'attractivité commerciale de la commune ;

Considérant que la commune d'Avesnes-le-Comte est lauréate de l'AMI « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » et qu'à ce titre elle pourra bénéficier des différents volets prévus en faveur des

projets de la commune  
062-216200634-20230928-20230928\_35-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Considérant que l'accompagnement de la Région au travers ce dispositif est de nature à faciliter la mise en œuvre des projets d'aménagement et de redynamisation du centre-ville dans le cadre de la stratégie partagée articulant cadre de vie et commerce ;

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » permettra à la commune de bénéficier des 3 volets d'accompagnement prévus par la Région en sa faveur :

- Les Projets d'aménagement urbain dotés de crédits spécifiques d'investissement
- Le Soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de centre-ville
- L'aide à la finalisation des projets (pour répondre aux besoins spécifiques d'études dédiés à la redynamisation des centres-bourgs ou centres-villes des communes lauréates)

En contrepartie, la commune s'engage à mettre en œuvre toutes les conditions nécessaires à la vitalité du développement économique et artisanal au cœur de la commune à signer une charte d'engagement qui repose sur

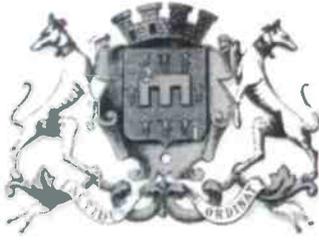
- La maîtrise du développement de l'offre commerciale de périphérie
- Une stratégie globale de redynamisation mobilisant à la fois les volets « Aménagement » et Commerce-artisanat de l'AMI
- Le développement de la concertation avec les commerçants, les habitants et les artisans
- Un enjeu de cohérence de l'aménagement commercial avec les communes limitrophes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Région Hauts-de-France la charte d'engagement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Redynamisation centres-villes et centres-bourgs » jointe en annexe



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Judi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,**

**Etaient excusés : Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Michelin, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien**

**Absents : Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie**

**Secrétaire de séance : Mme MARTIN Micheline**

**Objet : Signature de Conventions d'occupation du domaine public et d'entretien et de gestion d'ouvrages avec le Département du Pas-de-Calais**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation d'équipements et de sécurité routière rue Albert DERBECOURT, rue de la Poste et Rue Louis PETIT

La commune a engagé depuis 2021 un programme pluriannuel de sécurisation routière de ses principaux axes.

Dans le cadre de la pose de coussins berlinois et de ralentisseurs courant Septembre 2023 sur certaines voiries communales classées routes départementales, il convient de signer avec le Département du Pas-de-Calais une convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental et une convention d'entretien de ces ouvrages (jointes en annexe)

Ces conventions définissent les responsabilités de la commune dans la pose et l'entretien de ces ouvrages (propriété, réalisation des travaux, signalisation, entretien...)

Accusé de réception en préfecture  
062-216200634-20230928-20230928-34-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Département du Pas-de-Calais la convention d'occupation temporaire du domaine public routier départemental et la convention d'entretien des aménagements de sécurité situés rue Louis PETIT, rue Albert DERBECOURT et rue Louis PETIT (jointes en annexe).



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Judi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents :** Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,

**Etaient excusés :** Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Michelin, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien

**Absents :** Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie

**Secrétaire de séance :** Mme MARTIN Micheline

**Objet :** Création d'un poste de rédacteur au sein des services municipaux

Vu l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte-tenu des besoins et des projets en cours sur la commune, il convient de renforcer l'effectif du service administratif.

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi de rédacteur à temps complet (*soit 35/35ème*) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2024.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie B de la filière Administrative au grade de rédacteur

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie B dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions principales suivantes :

- Préparation, passation et suivi des marchés publics
- Recherche, sollicitation et obtention de subventions et d'aides
- Préparation et suivi des conseils municipaux et commissions

Accusé de réception en préfecture  
062-216200634-20230928-20230928\_39-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023

**La rémunération et le déroulement de la carrière** correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

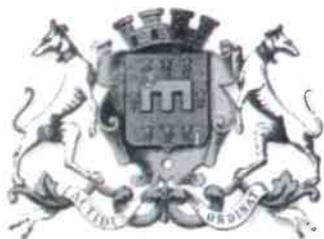
- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet au grade de rédacteur de catégorie B de la filière administrative à raison de 35heures (*durée hebdomadaire de travail*).
- De modifier le tableau des emplois
- D'organiser la procédure de recrutement pour ce poste.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,**

**Etaient excusés : Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Michelin, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien**

**Absents : Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie**

**Secrétaire de séance : Mme MARTIN Micheline**

**Objet : Modification simplifiée du PLUI du secteur Nord**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 21 juillet 2022 de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du secteur Nord ;

Vu la signature de la convention « Petites Villes de Demain » le 22 décembre 2022 et l'axe stratégique relatif à la solidification du tissu commercial et la valorisation du potentiel économique qui y correspond ;

L'attractivité commerciale de la commune et notamment de son hypercentre constitue un des 4 axes stratégiques de la redynamisation du centre-bourg.

Cette attractivité passe par une offre commerciale cohérente et complémentaire, marquée notamment par une certaine continuité et concentration. Ces dernières années, si de nombreux commerces se sont installés, on peut cependant constater que certaines cellules commerciales restent vacantes pour diverses raisons (situation, état, coût, ...).

D'autres cellules commerciales ont été modifiées et ont été transformées par leur propriétaire en logement. Ces modifications impliquent que l'offre en cellule commerciale diminue et rend moins attractif l'hypercentre par la disparition d'un linéaire commercial continu.

Aussi dans l'objectif de préserver l'attractivité commerciale de l'hypercentre, il convient de veiller à maintenir une certaine continuité dans le linéaire commercial et pour cela d'interdire le changement de destination des cellules commerciales en logement.

Pour cela la commune souhaite proposer une modification du PLUi du secteur Nord et d'interdire le changement de destination des locaux commerciaux dans l'hypercentre dont le périmètre précis est repris en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

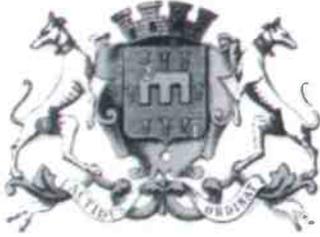
- Proposer l'interdiction du changement de destination des cellules commerciales dans le périmètre de l'hypercentre de la commune dans le cadre de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du secteur Nord
- Valider le périmètre défini de cette interdiction et repris en annexe



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Sébastien BERTOUT





ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents :** Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,

**Etaient excusés :** Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Michelin, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien

**Absents :** Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie

**Secrétaire de séance :** Mme MARTIN Micheline

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Objet :** Subvention 2023 à l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention sollicitée par l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial

Vu le budget primitif 2023 de la commune ;

Considérant l'apport de la vie associative pour le dynamisme et l'attractivité de la commune ;

Considérant le rôle et les missions de l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial dans l'accompagnement et le dynamisme du tissu commercial avesnois

Suite à une réorganisation, l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial a relancé ses activités depuis le début de l'année 2023. Cette reprise d'activités se traduit notamment par l'organisation le 30 Septembre et 1<sup>er</sup> Octobre à Avesnes-le-Comte, d'une foire commerciale et artisanale.

Placée sous la thématique de la Gastronomie, cet événement qui mobilisera plus d'une quarantaine de commerçants et d'artisans locaux mais également des confréries a été labellisé par la Région Hauts-de-France dans le cadre de la « Région Européenne de la Gastronomie Hauts-de-France 2023 ».

Suite à cet événement, l'union commerciale mobilisera et coordonnera également les initiatives des commerçants avesnois à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial une subvention d'un montant de 1 000 €.

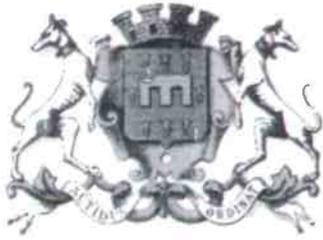
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Association pour le Développement Avesnois Artisanal et Commercial au titre de l'année 2023
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les opérations comptables correspondantes

Pour extrait conforme,



Le Maire,  
Sébastien BERTOUT



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Etaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,**

**Etaient excusés : Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Michelin, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien**

**Absents : Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie**

**Secrétaire de séance : Mme MARTIN Micheline**

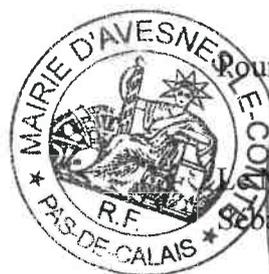
**Objet : Vente d'un immeuble à usage d'habitation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la mise en vente par la commune de l'immeuble comprenant le logement situé 8 rue des Fossés et le local poterie (parcelle AB 518p d'une superficie de 257 m<sup>2</sup>) ;

Vu la proposition d'achat à hauteur de 75 000 € net vendeur présentée par Monsieur DELOFFRE Kévin et Madame CROMBEZ Jocelyne domiciliés 107 rue Bertie Albrecht, 62110 Hénin-Beaumont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour un montant de 75 000 € net vendeur et tout autre document utile à la réalisation de cette vente.



Pour extrait conforme,

Maire,  
Sébastien BERTOUT

Accusé de réception en préfecture  
062-216200634-20230928-20230928\_36-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023



ARRONDISSEMENT D'ARRAS

VILLE D'AVESNES-LE-COMTE

Le **Jeudi 28 Septembre 2023** à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil en mairie d'AVESNES-LE-COMTE sous la Présidence de Monsieur Sébastien BERTOUT, Maire, suite à la convocation en date du vendredi 22 Septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Étaient présents : Mr BERTOUT Sébastien, Mme GABEZ Sylvie, Mr HULOT Alexandre, Mme Florence DAMBREVILLE, Mr TURPIN Franck, Mme RICHARD Brigitte, Mr HEIRMAN Lucas, Mme MARTIN Micheline, Mr VANHOVE Sébastien,**

**Étaient excusés : Mr THILLIEZ Arnould représenté par M HULOT Alexandre, Mr NICK Jacques représenté par Mme GABEZ Sylvie, Mr PETIT Guillaume représenté par Mr BERTOUT Sébastien, Mme LAURENT Anne représentée par Mme RICHARD Brigitte, Mme PETIT Huguette représentée par Mr TURPIN Franck, Mme CAUET Murielle représentée par Mme MARTIN Micheline, Mr PETIT Yves représenté par Mr VANHOVE Sébastien**

**Absents : Mr DARRAS Aurélien, Mme COUSIN Jeanne-Marie, Mme BREFORT Sophie**

**Secrétaire de séance : Mme MARTIN Micheline**

**Objet : Vente d'un immeuble à usage d'habitation**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la mise en vente par la commune du local commercial situé 91 et 95 rue d'Aubigny (parcelle AB 266 d'une superficie de 433 m<sup>2</sup>) ;

Vu la proposition d'achat à hauteur de 82 500 € net vendeur présentée par la SCI EILEFY constituée par Monsieur FOUACHE Florian et Madame CANDELIER Emeline.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour un montant de 82 500 € net vendeur et tout autre document utile à la réalisation de cette vente.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Sébastien BERTOUT

Accusé de réception en préfecture  
062-216200634-20230928-20230928\_37-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2023